

Finances

REF : DAF2016032

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse du Centre nautique pour un montant de 832,40 € suite aux vols des 7, 9 et 11 avril 2016

EXPOSE :

Des vols successifs ont eu lieu les 7, 9 et 11 avril 2016 au sein du Centre nautique créant un déficit de 832,40 € dans la régie de recettes.

Conformément à la réglementation, la responsabilité de la régisseuse titulaire, Madame Angélique MOUGIN, a été engagée par ordre de versement du 03 mai 2016. Madame MOUGIN a présenté une demande en remise gracieuse et en décharge de responsabilité le 17 mai 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à Madame Angélique MOUGIN à hauteur du déficit constaté soit 832,40 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016032

Signataire : JB

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse du Centre nautique pour un montant de 832,40 € suite aux vols des 7, 9 et 11 avril 2016

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local ;

Vu la décision municipale n°269 en date du 22 décembre 2009 créant la régie de recettes du centre nautique ;

Vu la décision municipale n° 403 en date du 20 novembre 2013 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes du centre nautique Madame MOUGIN Angélique ;

Vu l'ordre de versement émis le 03 mai 2016 par la Ville à l'encontre de Madame MOUGIN Angélique ;

Vu la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame MOUGIN Angélique le 17 mai 2016 ;

Considérant que le déficit est dû à trois vols successifs qui ont eu lieu les 7, 9 et 11 avril 2016 au sein du Centre nautique ;

Considérant que ce déficit constitue un cas de force majeure ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse à la régisseuse du Centre nautique, Madame MOUGIN Angélique, pour un montant de 832,40 €.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 832,40 euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016



L'adjoint délégué
Féthi CHOUDER



L'adjoint délégué
Féthi CHOUDER